

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

22 Octobre 2019 – 14H00

Salle Gabriel MARTY

Etaient présents :

- Enseignants collège A : MARIE BASSANO, NATHALIE JACQUINOT, DIDIER KRAJESKI, CELINE MANGEMATIN, MARC NICOD.
- Enseignants collège B : PIERRE JUSTON, SOLANGE MIRABAIL, ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD,
- BIATSS : STEPHANIE PORCARIO, CECILE FROSSARD
- Etudiants collège licence : MATTHIAS SALLES, HAIRATY DJIBO
- Etudiants collège master et doctorat : THOMAS MARTIN DI MICHELE, MYRIAM BENNANI-HASSAN, ALEXANDRE CHARPY
- Personnalités extérieures : ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX

Avaient donné procuration :

- Enseignants collège A :
 - JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA à Marc NICOD
 - MATHIEU CARPENTIER à MARIE BASSANO
- Enseignants collège B :
 - OLIVIER BLIN à ANNE-LAURE THOMAS-RAYNAUD
 - CAROLINE BOUX à CELINE MANGEMATIN
 - NATHALIE CASAMATTA à SOLANGE MIRABAIL
 - SEVERIN JEAN à MARC NICOD
- Etudiants collège licence :
 - SANDRA HUGUENIN à MYRIAM BENNANI-HASSAN
- Etudiants collège master et doctorat :
 - SARAH FAÏDI à HAIRATY DJIBO
- Personnalités extérieures :
 - BERTRAND DESARNAUTS à ANNE-LAURE THOMAS-RAYNAUD
 - CHRISTIAN BASTIDE à SOLANGE MIRABAIL

Étaient excusés :

- Enseignants collège A : PIERRE EGEA, AURORE GAILLET, HELENE HOEPPFNER,
- Enseignants collège B : NESSAN AKEMAKOU NJINGA, EUGENIE FABRIES-LECEA, QUENTIN GUIGUET-SCHIELE
- BIATSS : YASMINE BOUAICHE
- Personnalités extérieures : NADIA PELLEFIGUE, PASCAL GAUDILLERE, ANNEPIERRE-MARIE HANQUIEZ, JEAN CATHALA, JACQUES BOULARD.

INVITES :

- HELENE CITERICI, RAF FAC DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- NATHALIE DELANGHE, DIRECTRICE DE LA DES
- GISELE DUGES, CHEF DU SERVICE DE LA SCOLARITE DROIT
- ELSA FABRE, CHEF DU SERVICE DES FORMATIONS PROFESSIONNALISEES
- MARIE DELORD, RAF ÉCOLE EUROPEENNE DU DROIT
- MARCEL MARTY, DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DES SERVICES A LA FORMATION – SCD / DSF
- JENNIFER WOLFARTH, SCD/ DSF - Service Accompagnement Documentaire de la Pédagogie
- MARC SEGONDS, PR

Il est procédé à la lecture des procurations. Le quorum étant atteint, le conseil débute à 14h12.

1- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 24 Septembre 2019

En l'absence d'observations, **le compte rendu est adopté, en l'état, à l'unanimité.**

2 – Adoption du budget de la Faculté pour 2020

Les documents officiels vous ont été envoyés mais ils sont difficiles à lire pour les non-initiés, Monsieur le Doyen expose donc le budget. Il rappelle que le budget fonctionne en année civile et non universitaire. Il y a en réalité 3 sous-ensembles :

- Le budget de l'Ecole doctorale géré par MAXIME MALDENT.
- Le budget des formations, c'est-à-dire des M2 et des DU gérés par LAURE BALONDRADE
- Le budget de gestion courante géré par LOUBNA BENTAÏEB

Chacun de ces budgets est divisé en 3 masses budgétaires non fongibles : le Fonctionnement, l'Investissement, la Masse salariale. Hélène Citerici, RAF, supervise l'ensemble.

Les budgets de l'IEJ, de l'ESL et de la FOAD sont gérés par leurs directeurs. La FOAD a pris en charge les photos de la cérémonie de rentrée. On ne fait pas des économies pour le plaisir mais pour réorienter les dépenses.

La subvention pour charge de service public (SCSP) s'élèvera en 2020 à 118 786 € répartis de la manière suivante : 37 500 € (au lieu de 35 000 E) pour l'Ecole doctorale, 168 980 pour les formations et 81 286 € (au lieu de 83 648 E) pour la gestion courante.

Si on ajoute tout, on a un budget global Faculté de :

168 980 (formations) + 81 286 (gestion courante) + 37 500 (EDD) = 287766 €

- **Budget de l'Ecole doctorale droit et science politique :**

Nous passons de 35 000€ à 37 500 €. Cela permet de financer les rapporteurs des soutenances de thèse (20 000 €), la reprographie des thèses (5 600 €), la cérémonie propre à l'Ecole doctorale en février et quelques dépenses complémentaires.

M. Le Doyen propose de maintenir, pour la 3e fois, le financement des frais d'impression des thèses de nos doctorants (9), en passant par le service de la reprographie de l'Université qui facture à prix coutant et travaille très bien.

Nous devrions bénéficier, comme les autres UFR, de 150 heq TD pour la formation doctorale.

- **Le budget des formations**

Il comporte 3 types de recettes : Les frais d'inscription aux DU , la taxe d'apprentissage et la formation Continue.

Les frais d'inscription aux DU : 102 200 €. Nous avons 5 DU : CSD, criminologie, DJCE, DSTE et DSN. Le DU règlement des conflits n'a pas ouvert à la rentrée 2019.

Il y a deux DU en création (Sophie Théron sur la santé et Marc Segonds : juriste conformité-anti blanchiment et anticorruption). Les DU doivent s'autofinancer.

Nous avons souhaité soutenir le CSD dont les ressources ont été longtemps insuffisantes. Le passage à 200 € par an au lieu de 150 €, de même que l'augmentation des effectifs des collégiens et l'extension à Montauban doivent permettre au CSD d'avoir plus de moyens.

La question de la participation financière (réduite) des boursiers, posée l'an dernier, à la fois pour le CSD, IEJ et ESL a été réglée. Il s'agit de formations non obligatoires. La CFVU a entériné notre proposition de fixer ces droits à 50, 100 ou 150 et 200 €. L'objectif est double : responsabiliser les étudiants et dégager des moyens financiers pour ces formations qui réunissent 30 à 40% de boursiers.

La taxe d'apprentissage(TA). Compte tenu de la réforme de la TA, l'Université nous a demandé d'être prudents depuis 2 ans et de prévoir la moitié de ce qui était prévu en 2018. Cela donne une prévision de 40 000 € au lieu de 78 000 €. Il faut continuer à attirer l'attention des directeurs de M2 sur la nécessité pour les entreprises de bien indiquer quelle formation est concernée, le montant et la composante. Les services centraux nous alertent sur les TA non affectées.

La formation continue nous donne une autorisation de dépense sur son budget d'environ 120 000 €. Une clarification des relations financières avec le service FCV2A est en cours.

Ces recettes servent à financer les dépenses des Masters 2 et des DU ainsi que les concours de plaidoiries (15 000 €), la contribution UNJF (5 000€), les universités d'été (196 h TD sont prévues sur notre budget propre composante).

Pour les concours étudiants, on prévoit le maintien de 15 000 € et on fait depuis l'an dernier une commission unique entre la Faculté, le SCREI (4 000 E) et désormais l'ESL (2 000 E) avec une seule procédure et deux périodes dans l'année. La commission est présidée par Hélène Hoepffner et composée d'Hélène Citerici, Marie Delord (ESL) et Caroline Hourdry (SCREI) et un assesseur. Le SCREI nous a prévenu qu'il ne pourrait plus maintenir cette participation financière en 2020.

Chaque Master2 et chaque DU a un centre de coût qui permet de lui attribuer une enveloppe spécifique.

Concernant les Master 2, les ressources sont très variables, selon qu'ils ont ou pas des étudiants en Formation Continue ou récolte ou pas de la Taxe d'Apprentissage. Monsieur le Doyen applique un principe de solidarité entre les M2, tout en gardant le bénéfice de leurs actions aux M2 qui font des efforts pour récolter de la Taxe d'Apprentissage. En 2018, la Faculté a attribué 1 200 € à chaque M2 qui n'avait pas de ressources propres, c'est-à-dire 3 fois plus qu'en 2017 et 4 fois plus qu'en 2016. Il faut rester prudents. Le Budget prévoyait 1 000 € pour 2019. Cette somme est reconduite en 2020. Pour dépenser au-delà de cette enveloppe, il faut demander une autorisation expresse en passant par LAURE BALONDRADE.

Deux fois par an, chaque directeur M2 reçoit l'information sur ce qu'il a consommé et ce qu'il reste dans son enveloppe.

Il faut continuer la rationalisation des dépenses pour la reprographie (6 000 €) et maintenir une procédure permettant de faire les bonnes imputations budgétaires. Pour les partiels de TD, l'autorisation est nécessaire uniquement si le sujet fait plus qu'un recto-verso en noir et blanc.

Les livrets pédagogiques pour l'anglais représentent 2000 €.

- **Le budget de gestion courante**

Le budget de gestion courante s'élève à 81 286 € pour 2020. Il est alimenté uniquement par la subvention pour charge de service public. Il sert à payer les dépenses suivantes :

Les subventions pour colloques : 20 000 €. Nous avons contenu le budget subventions pour les colloques qui avait tendance à exploser. Avec encore des progrès à faire malgré les notes financières qui ont été rédigées et envoyées.

Les bourses de réussite et d'excellence en intégrant le critère social : le budget 2020 sera passé à 10 000 € au lieu de 6 000 € : (10x400) et (10x600) au lieu de (10x400) et (10x200).

La rentrée solennelle : 4 000 €. Il avait été diminué de moitié l'an dernier.

Le buffet de fin d'année : 2 000 €.

Les repas annuels des émérites, de la scolarité droit, des nouveaux professeurs.

L'as de la plaidoirie : 3 500 €.

Les biens de Communication (Goodies) : on a commandé en 2017 pour 14 000 €, en 2018 pour 10 000 €, en 2019 : 7 000€. On prévoit 7 500 € pour 2020. Une commande est en cours portant sur conférenciers, mugs, porte-cartes, parapluies, sweet-shirts. On commandera ensuite cravates, foulards, accroche sac à main et un objet lié au développement durable : eco-cups.

Les déplacements du doyen. : conférence trimestrielle des doyens, résultats des concours d'agrégation, déplacements (Chine, Japon, Pologne, Grèce...)

Cotisation annuelle à la conférence des doyens 800 €, Cotisation à European Law Faculties Association (ELFA) 450€.

La Faculté propose d'aider les collègues qui passent le concours d'agrégation à Paris.

6 déplacements pour l'agrégation de droit public en 2017/2018 (2000 €)

9 déplacements pour l'agrégation de droit privé en 2018-2019. Au total près de 10 000 € ont été consacrés à cette dépense, compte tenu du nombre important de collègues qui y ont participé : 5 admissibles et 3 reçus. Nous nous sommes heurtés à des difficultés techniques. Pour l'avenir, on conserve cette somme mais il faut rationaliser : transport et nuitée pour les épreuves 1, 2, 3, 4 pour chaque candidat, forfait épreuve 3 pour l'équipe.

En ce qui concerne **la masse salariale** :

Il y a la question du financement de la formation auto-guidée en anglais et en espagnol en L1 dans le cadre de la réforme de la Licence. En 2019 : nous avons utilisé 96 h eq TD pour la création de chacune des 2 plateformes (anglais et espagnol). En 2020 : 75h eq TD de maintenance et suivi pédagogique. En 2021 : 150 h eq TD pour maintenance et suivi.

Il y a la question du financement du CM optionnel de droit en anglais. Le SCREI a pris à sa charge cette année et continue à nous aider mais il faudra prendre le relais et prévoir au moins un deuxième cours l'an prochain.

En ce qui concerne les **investissements**, on prévoit 4 000 € répartis entre nos deux sous-ensembles 3 000 € sur le budget formation et 800 € sur le budget gestion courante. Nous restons sur la position selon laquelle la Faculté préconise la prise en charge des ordinateurs portables par la DSI avec un renouvellement tous les 5 ans. Ce Budget ne prévoit pas d'achat de Mac, plus chers, entièrement à notre charge et dont la maintenance n'est pas assurée par la DSI.

Les membres du conseil remercient M. le doyen pour cette explication claire du budget. En l'absence de question, celui-ci est soumis au vote et **adopté à l'unanimité**.

Le point 3 de l'ordre du jour sera traité ultérieurement dans la séance.

4 – EED –ESL : bourses

Mme Marie DELORD, responsable administrative et financière de l'Ecole supérieure de Droit, présente ce point

Bourses aux majors de DU

L'attribution des bourses est soumise au vote et **adoptée à l'unanimité**.

Bourses de l'université franco-allemande, double diplôme Sarre

L'attribution de cette bourse est soumise au vote et **adoptée à l'unanimité**.

Le point 5 de l'ordre du jour sera traité ultérieurement dans la séance.

6 - Subventions :

Subvention du master 2 Droit et Management Social de l'entreprise

La responsable pédagogique du master 2 Droit et Management Social de l'entreprise sollicite une subvention de 1 500€ depuis son enveloppe en faveur de l'association étudiante Droit

et management social de l'entreprise en vue de réaliser un livret de l'apprenant, un colloque le 6 février et une rencontre inter-promotion.

Monsieur le Doyen soumet cette subvention au vote. **Celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

Subvention du master 2 Droit et Gestion des entreprises agricoles et agro-alimentaires

La responsable pédagogique du master 2 Droit et Gestion des entreprises agricoles et agro-alimentaires sollicite une subvention de 4 800€ depuis son enveloppe en faveur de l'association étudiante UNIVAGRO en vue de se rendre au salon de l'agriculture

Monsieur le Doyen soumet cette subvention au vote. **Celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

Subvention du Colloque Handicap et Droit

L'IDP sollicite une subvention de 500 € pour son colloque Handicap et droit.

Monsieur le Doyen soumet cette subvention au vote. **Celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

Subvention du Colloque Justice et Contentieux Social : d'une réforme à l'autre

L'IDP, le CDA et l'IFR sollicitent une subvention de 500 € pour le colloque Justice et Contentieux Social : d'une réforme à l'autre. Le CDA, l'IFR et l'IDP subventionnent également ce colloque.

Monsieur le Doyen soumet cette subvention au vote. **Celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

7 -bourses d'excellence et de réussite de la Faculté de droit et de science politique

La répartition a eu lieu lors d'une commission composée de Marc Nicod, Nathalie Jacquinet, Hélène Citerici et Anaïs Toulouzat, le 7 octobre. Le Travail avait été préparé en amont par Anaïs Toulouzat.

Le montant total des bourses attribuées est de 6 000 € cette année :

- 10 bourses d'excellence uniquement basée sur les résultats académiques d'un Montant de 200 €
- 10 bourses de réussite basée sur les résultats et sur des critères sociaux (emploi, niveau de bourse, absence d'aide des parents, ...) d'un montant de 400 €

L'attribution des bourses est soumise au vote et **adoptée à l'unanimité.**

8 - Création du DU certificat compliance officer et sécurité financière, spécialisation « Juriste conformité anti-blanchiment et anticorruption ».

M. Marc Segonds nous présente le projet de création de ce DU, l'intérêt pour les étudiants, les débouchés et la soutenabilité financière de cette création. Ce Du vient fort utilement compléter notre offre de formation et notamment le M2 droit pénal des affaires publiques et privées créé l'an dernier.

La création est soumise au vote et **adoptée à l'unanimité.**

9- Question diverse : suite au conseil de la documentation

Monsieur MARCEL MARTY, conservateur des bibliothèques, expose que deux points concernant la Faculté de Droit et de Science Politique ont été évoqués lors du conseil de la documentation :

Il expose que le budget du Service Commun de la Documentation (SCD) est identique depuis plusieurs années et que par conséquent le pouvoir d'achat dévolu à la documentation en droit a mécaniquement baissé du fait de l'augmentation des tarifs.

Se pose le 1^{er} problème, en l'état actuel des finances du SCD, il est impossible de dégager 11 000 € pour l'achat de Lexbase. Il faudrait renoncer à d'autres abonnements (les périodiques papier représentent une dépense annuelle de 300 000 €).

Se pose également le problème du renouvellement des codes (35 000 € par an soit 10% du budget du SCD). Une discussion s'engage, au vu des besoins pédagogiques, il est impensable de se contenter des codes « secs ». Pédagogiquement le choix se porte sur les codes annotés. Au vu de la durée de vie assez courte des codes, le conseil se prononce en faveur de l'achat de codes annotés, en version brochée (moins chère que la reliée mais plus fragile) chez les deux éditeurs (car les annotations y sont différentes). Le SCD, étudiera la tenue dans le temps de ces versions brochées et si besoin demandera à ce que la question soit ré-évoquée dans ce conseil.

A 15H24 Nathalie JACQUINOT quitte la séance et donne procuration à Céline MANGEMATIN.

3 – Présentation de la charte des examens

Mme Nathalie Delanghe, directrice de la Direction des études de la scolarité, présente ce point d'information, suite au vote de la CFVU. La charte des examens a été découpée en deux volets. Le premier volet est à destination des étudiants et cadre les attentes de l'université durant les examens vis-à-vis des usagers. Le deuxième volet concerne les tâches respectives des scolarités et des enseignants durant les épreuves d'examens.

Deux modifications à retenir :

- Le temps accordé aux retardataires (et par conséquent le temps minimum pour quitter la salle d'examen) n'est plus fonction de la durée de l'épreuve mais harmonisé à 30 mn pour toutes les épreuves.
- Une pause pour se rendre aux toilettes est dorénavant possible pour les épreuves dont la durée excède 4h sans dispositions particulières ni certificat médical.

5 - Le dossier Admission en Master

M. le doyen explique que l'on poursuit la réflexion sur la mise en œuvre de la sélection à l'entrée des M1 pour la rentrée de septembre 2020. Ce dossier, qui doit être articulé avec l'évolution de notre offre de formation, est particulièrement complexe et nous souhaitons pouvoir informer les étudiants le plus rapidement possible sur les modalités exactes de la sélection.

Conformément à la décision du Conseil de Faculté du 24 septembre 2019, la CFVU a validé la décision du Conseil de Faculté qui indique que le redoublement en Master1 n'est plus automatique à compter de cette année universitaire 2019-2020.

La réflexion porte maintenant sur les capacités d'accueil. Monsieur le doyen organise une concertation avec les responsables de Mention et de parcours de Master, afin de pouvoir proposer des capacités pour le prochain conseil de faculté du 19 Novembre. Parallèlement, la réflexion porte également, toujours en concertation avec les responsables de parcours et de mention ainsi que les

scolarités, sur les modalités précises de l'admission. Le rôle central reposera sur les commissions d'admission qui seront établies par Mention (à minima, la composition devrait réunir le responsable de la mention et tous les responsables de parcours, ainsi que le cas échéant un représentant de la FOAD de la FCV2A et de l'EED-ESL). L'architecture du nouveau dispositif devrait pouvoir être présentée au prochain conseil de faculté, avant soumission à la CFVU en suivant. Ceci nous permettrait d'informer les étudiants de L3 et de master 1 sans tarder sur les modalités de cette réforme profonde.

Le principe des 5 semestres de licence pour l'examen de la complétude semble être admis. La commission de sélection par mention pourra se faire transmettre par les scolarités les résultats du semestre 6 pour les étudiants d'UT1 Capitole, et demander ce relevé de notes en pièce complémentaire pour les autres.

Mme Nathalie DELANGHE, directrice de la Direction des études de la scolarité, projette le diaporama validé par le CoDir, sur les compétences.

Les membres du conseil font part à Mme DELANGHE de leur besoin du calendrier du processus d'admission.

Par ailleurs, la question d'une éventuelle mise en œuvre anticipée de la réforme de la 2^{ème} et 3^{ème} année de Licence dès l'an prochain pour permettre une articulation plus rapide entre le cycle Licence et le cycle Master, ainsi que celle de l'introduction de certaines matières en Licence restent posées.

Monsieur le Doyen rappelle que le prochain conseil aura lieu le 19 Novembre à 14h en salle Gabriel Marty. Il remercie les membres du conseil pour leur précieux concours au bon fonctionnement de notre université.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h47.